



ASSOCIATION COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2024**



Page 1 sur 5
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 400 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de la région d'Orléans et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes du ressort de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Orléans

SIÈGE SOCIAL : 51-55 boulevard de Châteaudun - BP 36 - 45016 ORLEANS CEDEX 01 - 350 515 854 RCS Orléans - FR 62350515854
Tél. 02 38 54 54 74 - Fax : 02 38 54 27 03 - www.groupechd.fr

COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE
Siège social : Parc Equestre Fédéral
41600 LAMOTTE BEUVRON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2024

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Subventions

Comme détaillé dans les notes annexes, les subventions comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31/08/2024 s'élèvent à 172 177 euros.

Au 31 août 2024, l'Association dispose de subventions à recevoir pour 101 020 euros.

Nos travaux ont consisté à contrôler la réalité et le rattachement des subventions à la bonne période.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas détaillées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction relatives à l'audit des comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

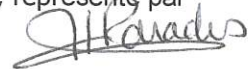
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date d'émission de notre rapport correspond à la date de réception des informations nécessaires à la formation de notre opinion.

Fait à ORLEANS, le 14 Novembre 2024

Le Commissaire aux comptes

CHD AUDIT VAL DE LOIRE, représenté par



HELENE PARADIS

COMPTES ANNUELS

2024

ETATS DE SYNTHESE



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développem				
Concessions, brevets et droits assim				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avanc				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et	185 897	183 889	2 008	3 366
Autres immobilisations corporelles	28 214	25 141	3 073	2 991
Immob. en cours / Avances et acom				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	78		78	77
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	214 189	209 030	5 159	6 434
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur co				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 557		1 557	412
Autres créances	145 877		145 877	221 081
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	665 433		665 433	673 085
Charges constatées d'avance	1 845		1 845	11 871
ACTIF CIRCULANT	814 712		814 712	906 449
Charges à répartir sur plusieurs exer				
Prime de remboursement des obligat				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 028 900	209 030	819 870	912 883

Bilan

	Net au 31/08/24	Net au 31/08/23
PASSIF		
Fonds associatifs	284 463	284 463
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	443 276	373 599
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	24 846	69 677
Subventions d'investissement	853	1 177
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	753 438	728 916
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 053	13 036
Dettes fiscales et sociales	12 545	18 494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 080	1 080
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	41 754	151 356
DETTES	66 432	183 967
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	819 870	912 883

Compte de résultat

	du 01/09/23 au 31/08/24 12 mois	%	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	228 183	48,97	269 518	61,09	-41 335	-15,34
Prestations de services	57 370	12,31	48 527	11,00	8 843	18,22
Produits des activités	4 875	1,05			4 875	
Subventions d'exploitation	172 177	36,95	122 126	27,68	50 051	40,98
Autres produits	3 348	0,72	993	0,22	2 355	237,29
Produits d'exploitation	465 953	100,00	441 163	100,00	24 789	5,62
CHARGES						
Autres achats non stockés	8 838	1,90	10 866	2,46	-2 028	-18,66
Charges externes	277 492	59,55	193 719	43,91	83 774	43,24
Salaires et Traitements	89 274	19,16	100 298	22,73	-11 024	-10,99
Charges sociales	56 092	12,04	54 538	12,36	1 553	2,85
Amortissements et provisions	2 785	0,60	1 353	0,31	1 432	105,87
Autres charges	11 007	2,36	12 971	2,94	-1 964	-15,14
Charges d'exploitation	445 489	95,61	373 745	84,72	71 744	19,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	20 464	4,39	67 419	15,28	-46 955	-69,65
Produits financiers	5 172	1,11	2 574	0,58	2 599	100,97
Résultat financier	5 172	1,11	2 574	0,58	2 599	100,97
RESULTAT COURANT	25 636	5,50	69 992	15,87	-44 356	-63,37
Produits exceptionnels	324	0,07	118	0,03	206	174,81
Charges exceptionnelles			45	0,01	-45	-100,00
Résultat exceptionnel	324	0,07	73	0,02	251	344,68
Impôt sociétés	1 114	0,24	388	0,09	726	187,12
EXCEDENT OU DEFICIT	24 846	5,33	69 677	15,79	-44 831	-64,34
Dons en nature	9 863	2,12	9 381	2,13	482	5,14
Bénévolat	9 863	2,12	9 381	2,13	482	5,14

COMPTES ANNUELS

2024

ANNEXES



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COMITE REGIONAL D'EQUITATION CVL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 819 870 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 24 846 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

OBJET SOCIAL

Le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire est un organe déconcentré de la Fédération Française d'Equitation.

Le Comité Régional d'Equitation a une double vocation :

- Vocation sportive :

- * Il s'agit de missions traditionnelles d'encadrement et d'animation des activités sportives de toutes les disciplines sur le territoire.
- * Missions régaliennes : officiels de compétition, titre de champion régional...
- * Actions de développements : calendriers, GRC, stages, ...

- Vocation politique :

- * Inscrire le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire dans une logique de participation aux politiques d'aménagement du territoire et développement social, culturel et touristique de son aire d'influence.
- * Il s'agit notamment de repositionner les activités équestres vis-à-vis des instances économiques, administratives et politiques de la Région.
- * Le CRE met en place sur son territoire la politique fédérale dans un souci de maillage territorial.

MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales du CRE, qui sont globalement indiquées dans son objet social, comprennent notamment :

- Encadrement et animation des activités sportives de toutes les disciplines sur le territoire : Circuit sportif « Grand Régional Centre »
- Soutenir les clubs face aux demandes de leurs différents publics en proposant des formations mises en place afin de permettre aux enseignants de la Région Centre-Val de Loire de mieux gérer les outils techniques, pédagogiques et réglementaires et de rester dans une dynamique équestre.
- Mise en place d'un réseau de clubs nommé « Randonnez Cheval Ô Centre » ayant pour mission de développer sur le territoire le tourisme équestre.
- Création de « Cheval et Diversité Centre Val de Loire », réseau de clubs ayant pour objectif l'ouverture de l'équitation pour les personnes éloignées de la pratique sportive.
- Mise en place d'un plan régional qualité, qui permet aujourd'hui, avec le Conseil régional, de soutenir massivement les clubs dans leurs projets d'investissements.

MOYENS DE L'ENTITE

Les ressources du CRE sont constituées par :

- les cotisations de ses membres ;
- des subventions et dons de toute nature qui lui sont attribués.

Pour ce faire, le CRE peut compter sur une équipe composée de 26 élus et d'un effectif salarié moyen de 3 personnes sur l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	241 737		55 840	185 897
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	21 060			21 060
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 646	1 508		7 154
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	268 442	1 508	55 840	214 111
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	77	2		78
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	77	2		78
ACTIF IMMOBILISE	268 519	1 509	55 840	214 189

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	238 370	1 359	55 840	183 889
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	19 098	540		19 638
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 616	887		5 503
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	262 084	2 785	55 840	209 030
ACTIF IMMOBILISE	262 084	2 785	55 840	209 030

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		2 785	2 785
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		2 785	2 785
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		55 840	55 840
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		55 840	55 840

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 149 278 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 557	1 557	
Autres	145 877	145 877	
Charges constatées d'avance	1 845	1 845	
Total	149 278	149 278	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	47
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	17 600
FFE - PRODUITS À RECEVOIR	40 280
CR SUBVENTION À RECEVOIR	83 420
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	480
Total	141 827

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 66 432 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 053	11 053		
Dettes fiscales et sociales	12 545	12 545		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	1 080	1 080		
Produits constatés d'avance	41 754	41 754		
Total	66 432	66 432		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	7 624
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	5 201
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	976
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 114
DIVERS - CHARGES À PAYER	1 080
Total	15 996

Comptes de régularisation

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 845		
Total	1 845		

Notes sur le bilan

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	41 754		
Total	41 754		

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 498 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro



Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Montant global de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants ou bénévoles au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif :

Il s'agit d'une rémunération individuelle, celle-ci ne peut être dévoilée.

Contributions volontaires

	Exercice N 31/08/2024	Exercice N-1 31/08/2023
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
8700000 - Contributions volontaires par catég	9 863	9 381
Prestations en nature		
Bénévolat		
Bénévolat N	9 863	9 863
	9 863	9 381
Total	9 863	9 381
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
8600000 - Emploi des contributions en nature	9 863	9 381
	9 863	9 381
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	9 863	9 381

Il a été valorisé pour 9 862.82 € de bénévolat, correspondant à 854 heures réalisées au titre de l'activité associative, calculée sur la base du taux horaire brut du SMIC.

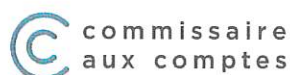
L'association ne dispose pas d'autres contributions volontaires en nature.



ASSOCIATION COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2024**



SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 400 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de la région d'Orléans et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes du ressort de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Orléans

SIÈGE SOCIAL : 51-55 boulevard de Châteaudun - BP 36 - 45016 ORLEANS CEDEX 01 - 350 515 854 RCS Orléans - FR 62350515854
Tél. 02 38 54 54 74 - Fax : 02 38 54 27 03 - www.groupechd.fr

COMITE REGIONAL D'EQUITATION CENTRE VAL DE LOIRE
Siège social : Parc Equestre Fédéral
41600 LAMOTTE BEUVRON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/08/2024**

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 14 novembre 2024
Le Commissaire aux comptes
CHD AUDIT VAL DE LOIRE, représenté par


HELENE PARADIS